



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE REPARATION DE LA FRANCE ENVERS LES HARKIS



## I/ Reconnaissance et réparation pour les harkis :

Le Président de la République a marqué à plusieurs reprises sa volonté d'œuvrer en faveur de la justice et de la paix des mémoires pour les anciens supplétifs de l'armée française durant la guerre d'Algérie et pour leurs familles. Cette volonté a été réaffirmée le 4 juillet 2014, lorsque le Président a demandé au Gouvernement d'élaborer un plan d'action en faveur des Harkis.

Le « Plan Harki » a été présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2014, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux harkis. **Ce plan s'appuie sur deux volets qui sont la reconnaissance et la réparation.** Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**De fait, les progrès réalisés à partir de 2012 en matière de reconnaissance sont inédits et témoignent de la volonté du Gouvernement d'affirmer la place des harkis et de leur mémoire dans la République.** Ces efforts sont le fruit du dialogue constructif et régulier du secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire avec les associations de Harkis, notamment à travers le « G12 harki ».

Ce plan vient compléter les dispositions législatives déjà en vigueur et notamment la loi du 23 février 2005 qui reconnaît officiellement la tragédie de la guerre d'Algérie et les massacres de Harkis et la loi du 7 mars 2012 qui permet de sanctionner pénalement les injures faites à l'égard des Harkis ou toute autre formation supplétive.

Cette reconnaissance officielle de l'abandon des harkis par la France a été rappelée avec force lors de la journée du 25 septembre 2012. Le secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire a lu au nom du Président de la République un message de reconnaissance symbolique :

*« Il y a cinquante ans, la France a abandonné ses propres soldats, ceux qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie. Ensuite les harkis et leurs familles ont été accueillis et traités de manière souvent indigne sur le sol français. La France se grandit toujours en reconnaissant ses fautes. Aux descendants de Harkis qui contribuent aujourd'hui à son identité et à sa vitalité, la République doit toute la transparence sur une histoire qui est non seulement la leur, mais la sienne ».*

François Hollande  
Président de la République  
Journée nationale d'hommage aux harkis  
25 septembre 2012

## III/ Le Plan Harkis 2014 :

Le Plan Harkis annoncé le 25 septembre 2014 se décline en 10 mesures concrètes

### A La reconnaissance et les actions mémorielles » :

- les comités régionaux de concertation ont été créés dans chaque région conformément aux engagements pris. Depuis 2016 ces comités se réunissent dans le cadre des 13 nouvelles régions, sous la présidence des préfets de région (point 6),
- l'identification des 69 hameaux de forestage dans lesquels ont vécu et travaillé les familles de harkis a été achevée, et 34 plaques commémoratives ont été apposées en 2015 et 2016 (point 4),
- l'identification des lieux d'inhumation se poursuit, notamment sur le camp de Rivesaltes, qui est le plus important des camps puisque 22 000 des 44 000 harkis y sont passés (point 5),
- l'exposition « Parcours de harkis et de leurs familles », créée en 2014, a été présentée dans tous les départements métropolitains. Elle mobilise la communauté harkie chaque année (point 1),
- des formations pour mieux recueillir les témoignages des harkis sont proposées aux cadres des services départementaux et des préfetures. Elles portent notamment sur l'histoire des harkis et des rapatriés (point 2),

### B La réparation et l'intégration sociale :

- La promotion des enfants harkis à travers le dispositif des emplois réservés a permis le recrutement de 757 personnes depuis 2008, (point 8),
- La revalorisation de l'allocation de reconnaissance des harkis et veuves est effective. Une première augmentation a eu lieu en 2015, avec une revalorisation par an et par personne de 167 €. Une seconde augmentation sera proposée au Parlement lors de la discussion de préparation du budget 2017 (point 9),
- L'aide au rachat de trimestres de cotisation retraite pour des enfants de harkis (point 10),
- Les dispositifs d'aide à la formation professionnelle ont été cassés par une décision du Conseil d'Etat suite à la saisine d'une association minoritaire mais très active.

Les mesures annoncées ont trouvé une concrétisation immédiate dans le budget de 2015. En effet, il a prévu non seulement le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés, mais surtout a vu sa dotation progresser de 6% par rapport à 2014 (à hauteur de 17,2 M€), soit une revalorisation de l'allocation de reconnaissance de 167 € par an, la plus grosse revalorisation depuis la création de l'allocation dans son format actuel.

### **ENCART 1 : LE DIALOGUE AVEC LE MONDE HARKI**

Ce plan est le fruit d'une nouvelle méthode de concertation avec les harkis et leurs proches inaugurée par le secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire. Ce dernier a décidé de créer une structure permanente de concertation avec les représentants des associations d'anciens supplétifs, le G12 harkis. Parallèlement, un représentant des harkis a été intégré au G12, structure de dialogue du Gouvernement avec les Anciens combattants, ce qui marque l'appartenance pleine et entière des anciens supplétifs au monde combattant.

Le G12 harkis se réunit régulièrement en présence du Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire, afin de faire remonter du terrain les problèmes se posant aux harkis et à leurs familles, notamment dans l'application des mesures existantes. Elle permet également aux représentants associatifs de formuler des revendications qui leur sont communes, à partir desquelles les actions du présent plan ont été élaborées sous l'égide du Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la mémoire.

### III/ Données financières

L'effort de l'Etat à destination des harkis et des anciens membres des formations supplétives, et de leurs familles s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros depuis 1987, soit une moyenne annuelle de plus de 43 millions d'euros.

Les deux principaux dispositifs financiers spécifiques en faveur des harkis et de leurs familles sont l'**allocation de reconnaissance et la rente viagère**. Ces deux dispositifs représentent une enveloppe annuelle de plus de 15 millions d'euros.

**Ces dispositifs ont été très nettement revalorisés au cours du quinquennat : + 9,2% depuis mai 2012** (+8% dans le cadre du « Plan Harkis » 2014-2016) en ce qui concerne l'allocation de reconnaissance ; **+12% pour la rente viagère** sur la même période.

A ces mesures spécifiques, **s'ajoutent les droits octroyés aux anciens combattants, qualité reconnue aux harkis de la première génération** depuis la loi du 9 décembre 1974. Ces droits leur permettent de bénéficier de dispositifs régulièrement revalorisés, notamment le bénéfice de la retraite du combattant (674 €), de la rente mutualiste ou des dispositifs de dépenses fiscales associés.

Par ailleurs, le gouvernement est sensible aux situations des plus démunis. Dans le cas des harkis, il a été décidé de mobiliser des aides et l'action sociale de l'Office national des anciens combattants (ONAC-VG). Ces aides portent notamment sur le logement, l'amélioration de l'habitat, le maintien à domicile et l'accès aux aides sociales en matière de logement. Une enveloppe de près de 100.000 euros a été mobilisée depuis 2015.

#### ENCART 2 : HISTORIQUE DES LOIS DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION

La loi du 9 décembre 1974 reconnaît la qualité de combattants aux anciens supplétifs. Elle fut suivie par la loi du 4 décembre 1985 qui permit le rachat de cotisations retraite dans des conditions préférentielles.

La loi du 16 juillet 1987 inaugure une série d'aides financières jusqu'à la mise en place de l'allocation de reconnaissance pour les anciens supplétifs et leurs veuves, par la loi du 23 février 2005. Aujourd'hui, plus de 6.000 personnes en bénéficient.

La loi du 11 juin 1994 permet également d'ouvrir le bénéfice de l'aide aux conjoints survivants à un certain nombre de veuves d'anciens supplétifs rapatriés et prévoit que le versement de l'allocation forfaitaire complémentaire puisse s'effectuer, dans certaines conditions, au bénéfice des orphelins de harkis.

Des aides spécifiques aux logements et des secours sociaux dispensés par l'ONAC-VG ont permis une amélioration du niveau de vie des anciens supplétifs rapatriés et de leurs familles.

La formation scolaire, universitaire et professionnelle a également été au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, notamment par les « Plans Harki » de 1994 et 2008. Des bourses scolaires, universitaires et des aides à la formation ont été dispensées aux enfants de harkis, dont certains bénéficient également d'un accompagnement renforcé vers l'emploi sous l'égide des préfets.

La loi du 26 mai 2008 ouvre le dispositif des emplois réservés aux enfants de harkis, qui sont également intégrés à l'obligation d'emploi prévue à l'article L5212-2 du code du travail.

## IV/ Déclarations officielles :

*« Il y a cinquante ans, la France a abandonné ses propres soldats, ceux qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie. Ensuite, les Harkis et leurs familles ont été accueillis et traités de manière souvent indigne sur le sol français. La France se grandit toujours en reconnaissant ses fautes ».*

(François Hollande, Président de la République, journée nationale d'hommage aux Harkis, 25 septembre 2012).

*« Je veux aussi insister sur la réparation qui est due aux Harkis, sur la meilleure prise en charge, aussi, d'un certain nombre de situations familiales. Cela fait partie, là encore, du devoir de la Nation à l'égard des anciens combattants ».*

(François Hollande, Président de la République, lors des vœux aux armées, le 14 janvier 2015).

*« Il y a le 19 mars des troupes supplétives de l'armée française, les harkis, pour lesquelles le cessez-le-feu était lourd de menaces, pour eux et pour leurs familles et qui ont été dramatiquement abandonnés par la France comme je l'ai reconnu le 25 septembre 2012 ».*

(François Hollande, Président de la République, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, 19 mars 2016)

*« Désarmés, abandonnés, privés de la protection de la France, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux furent exécutés sommairement, des femmes et des enfants furent massacrés. [...] En Algérie, la France a abandonné une partie de ses propres soldats. Des soldats qui lui avaient fait confiance, qui s'étaient placés sous sa protection, qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie. Beaucoup de harkis ne purent gagner la métropole qu'en outrepassant les instructions officielles. Et lorsqu'ils débarquèrent, sans ressources, sans attaches, sans perspectives, ils furent accueillis dans des conditions indignes ».*

(Manuel Valls, Premier ministre, lors de la journée nationale d'hommage aux Harkis, 25 septembre 2014)

*« Depuis plus d'une décennie, tous les 25 septembre, nous avons rendez-vous avec notre histoire. Une histoire ponctuée de mots terribles : abandon, massacres, déracinement, camps d'hébergement, discriminations, misère sociale. Cette vérité doit être dite. Elle crée une dette immense de la France envers vous. Une dette qui doit être honorée [...]. Cette journée nationale est un pas de plus sur le chemin de l'apaisement. Et l'apaisement, c'est avant tout la justice. Elle passe par la reconnaissance et la réparation. [...] ».*

(Manuel Valls, Premier ministre, lors de la journée nationale d'hommage aux Harkis, 25 septembre 2014)

*« Tous ces gestes de reconnaissance vous disent plusieurs choses. Ils vous disent que la République française reconnaît les sacrifices consentis par les supplétifs et rapatriés. Ils vous disent que la France a abandonné celles et ceux qui, au prix de tant de sacrifices, l'avaient servie avec loyauté et abnégation. Qu'elle les a abandonnés de l'autre côté de la Méditerranée, sur les terres où ils étaient nés, sur les terres où le sentiment de fidélité à l'égard de la France avait grandi, sur les terres où ils avaient été prêts à mourir aux côtés de l'armée française. Qu'elle les a abandonnés ici, sur notre sol, en les enfermant dans des camps d'hébergement avant de les enfermer dans l'histoire ».*

(Discours de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, lors de la journée nationale d'hommage aux Harkis 25 septembre 2015)